



Le PARCEVAL

Bulletin n° 3

36 avenue du Maréchal Joffre
92190 - MEUDON
01 46 26 35 63

Octobre 1997

Le message du président

MAÎTRISER NOTRE CADRE DE VIE

Densification de l'habitat, asphyxie automobile, disparition des arbres et des jardins au profit du béton, c'est ce contre quoi nous nous mobilisons. Ne baissons pas les bras, ce courant qui monte n'est pas inexorable. Le rassemblement des énergies dans une association forte nous permettra de contrecarrer cette évolution en faisant valoir nos droits auprès des pouvoirs publics, dans le respect de la réglementation.

Cependant, des maux plus insidieux menacent notre cadre de vie de l'intérieur. Habitant des rues et des pavillons conçus au début du siècle, nous disposons couramment aujourd'hui d'un, deux, voire trois véhicules par foyer, que nous ne savons où parquer et qui dévorent à belles dents l'espace des promeneurs que nous sommes aussi.

Limiter sa vitesse, garer avec attention sa voiture, s'interdire le "parking-ventouse", veiller à apporter en toute circonstance le minimum de gêne à ceux qui nous entourent: crottes de chien sur la voie publique, aboiements dès la maison vide, débordements des enfants, problèmes mitoyens qu'un zeste de dialogue suffirait à dégonfler... il dépend de chacun de nous que nos gestes quotidiens, ceux auxquels nous ne pensons même pas, soient pour nos voisins sources de satisfaction plutôt que d'irritation. Là commence la maîtrise de notre qualité de vie et cela, aucun arrêté municipal ne nous ne le dispensera.

Mais il en va aussi de notre action collective: plus le dialogue et l'harmonie prévaudront entre nous, mieux nous pourrons nous entendre pour promouvoir auprès des pouvoirs publics des dispositions qui protègent effectivement le site exceptionnel de notre quartier.

Jacques Lemoine

*Retenez dès aujourd'hui votre après-midi de dimanche 11 janvier 1998
pour notre GÔTER DES ROIS*

OU EN EST L'ACTION DE L'ASSOCIATION pour la protection du cadre de vie du quartier ?

Sauvegarder l'unité de notre quartier, ses jardins, ses pavillons, ses arbres, ses vues, lutter contre la surcharge automobile, restaurer la sécurité des piétons dans les voies piétonnes... et les autres.

Trois lignes d'action concourent à ce but:

1) L'Association doit devenir l'intermédiaire agissant entre les habitants du quartier et la Mairie, pour tout aménagement du domaine public susceptible d'améliorer notre cadre de vie.

L'enquête sur vos priorités dans ce domaine, dont nous vous rendons compte dans les pages suivantes, est un premier pas dans ce sens. Elle va nous permettre d'exprimer aux responsables municipaux des demandes d'intervention cohérentes.

2) Obtenir une réduction du coefficient d'occupation du sol (COS) du quartier, qui régit la construction, dans le cadre de la révision du POS actuellement en cours, est notre objectif de base, car c'est la seule mesure capable de pérenniser notre cadre de vie.

Dès la création de l'Association, dans une lettre du 30 mai 1996, M. le Maire a apporté une adhésion de principe à cette idée, que nous lui avons rappelée en plusieurs occasions depuis.

Le *Parceval* n° 2, de mars dernier, a consacré un article au POS de Meudon et à l'enquête publique qui permettra à chacun de nous de donner, le moment venu (sans doute au printemps prochain) son avis sur la question.

Mais il ne faut pas attendre pour exprimer à nouveau, le plus largement possible, cette demande à la Mairie. Tous les habitants du quartier seront prochainement invités par l'Association à s'associer à la lettre qu'elle rédigera dans ce sens.

Apprenant de la bouche de M. WOLF que le plan

3) Notre objectif immédiat, compte tenu du COS actuel, trop élevé (0,7), reste d'éviter la construction d'immeubles collectifs qui porteraient atteinte au site, notre cadre de vie, en contradiction avec la réglementation.

Nous rappelons ci après l'historique de cette action, suivant les termes de notre bulletin n° 1

Dès 1991, une pétition de riverains des rues Barbusse et Joffre attirait l'attention de la Mairie sur un projet d'immeuble de bureaux au 24 de la rue Henri Barbusse. Refusé pour diverses non-conformités, et sans doute victime de la crise immobilière, le projet fut abandonné.

En novembre 1995, un projet d'immeuble collectif (8-10 logements, 600 m² de planchers, 5 étages sur jardin), a obtenu le permis de construire sur le même terrain.

Jugeant que ce projet portait atteinte au caractère du site et des lieux avoisinants, et que le permis n'était conforme à la réglementation, ni dans la forme ni sur le fonds, 60 habitants du quartier ont adressé le 15 janvier 1996 un recours gracieux à M. le Maire, pour en demander l'annulation.

Parallèlement, un autre projet de collectif (17 logements et 30 parkings) au 25 bis de l'avenue Maréchal Joffre faisait l'objet d'un refus de la Mairie le 22 décembre, puis d'un nouveau dépôt de permis.

Les riverains, estimant le projet incompatible avec les caractéristiques et le "statut piétonnier" de cette voie, ont exprimé leur opposition à M. le Maire par deux courriers successifs, le 25 janvier et le 10 février 1996 (65 signatures), puis par l'envoi d'objections techniques (hauteur abusive), dont la Mairie a reconnu le bien-fondé en refusant à nouveau le permis le 8 mars..., mais le promoteur déposait une nouvelle demande le 23 mars.

d'occupation des sols de Meudon, approuvé le 29 novembre 1995, allait être à nouveau révisé, et ferait l'objet d'une nouvelle consultation du public, les initiateurs de ces actions ont estimé le moment opportun et décidé de créer une association de quartier pour la protection du cadre de vie.

Ainsi est née l'Association "Le Parc du Val", au cours d'une assemblée constitutive, le 30 mars 1996. Elle s'est mise immédiatement en devoir de poursuivre et de structurer l'action.

En voici les suites:

Projet du 24 rue Henri Barbusse

Les recours gracieux de ses membres ayant été rejetés par lettre de M. le Maire du 2 avril 1996, l'Association et plusieurs adhérents directement concernés ont déposé le 4 juin auprès du Tribunal administratif **un recours en annulation** ("en excès de pouvoir"), puis **un recours suspensif** ("sursis à exécution").

Ces recours, mis en forme par notre avocat, développent les arguments de l'Association: *atteinte au caractère du site et des lieux avoisinants, non conformités avec la réglementation, sur le fond comme dans la forme.* Ils s'appuient sur **une étude paysagère**, réalisée par un architecte, étude qui met en évidence, en 10 photos A4 en couleur, l'unité et l'intérêt du "quartier du Parc du Val", et l'atteinte que le projet porte au site (vu la pente du terrain, sa façade nord-ouest domine de 20 m les jardins de l'avenue Maréchal Joffre).

Le 31 janvier 1997, la Ville de Meudon a répliqué par un **mémoire en défense**, au Tribunal Administratif, auquel les promoteurs du projet ont adressé leurs conclusions le 13 mars. Ces documents contestent la qualité des requérants et la recevabilité des recours, et récuse nos arguments. Le mémoire de la Ville va jusqu'à prétendre que le quartier ne peut être défini comme pavillonnaire et que "le paysage environnant le projet ne présente aucune spécificité qui mérite d'être préservée".

Nous avons donc adressé le 27 juin au Tribunal un "**mémoire ampliatif**" plus incisif, avec de nouveaux documents graphiques. Nous attendons la suite

Projet du 25bis avenue du Maréchal Joffre

La demande de permis du promoteur en date du 23 mars 1996, la troisième, s'est vue refusée le 2 mai par la Mairie, notamment au motif que **"le projet porte atteinte à la sécurité publique (...) et aux usagers des voies publiques, (...) compte tenu de la spécificité de la rue du Maréchal Joffre, voie à priorité piétonne débouchant sur un sentier à sens unique"**.

Cet important succès de l'Association, qui voyait ainsi retenu son principal argument, n'a malheureusement pas eu de lendemain.

En effet, le promoteur déposait une 4^{ème} demande le 16 juillet pour 14 logements sur la même surface de planchers (720 m²) avec 20 parkings et, bien que le nouveau projet différerait fort peu du précédent, M. le Maire accordait le permis le 28 novembre 1996.

Un recours gracieux de l'Association ayant été récuse par la Mairie, nous avons déposé auprès du Tribunal Administratif, avec plusieurs adhérents, un **recours en excès de pouvoir** le 4 mars 1997, puis **un recours en sursis à exécution**, et enfin, début août, **une étude graphique et paysagère** illustrant nos mémoires.

Les arguments majeurs de ces recours sont l'atteinte à la sécurité publique, (comme ci-dessus), la quasi impraticabilité de l'accès parking, d'où asphyxie de la voie (piétonne) et une hauteur dépassant la limite de 15 m prescrite par le POS, sans compter diverses non-conformités de forme.

Le 7 juin, le promoteur déposait une nouvelle demande, la cinquième...!, comblant une lacune formelle mais ne modifiant en rien son projet..., et la Mairie lui accordait un nouveau permis le 1^{er} août dernier.

L'Association a donc adressé au Maire un nouveau recours gracieux, tout en se préparant à devoir retourner une nouvelle fois devant le Tribunal administratif.

Merci de votre soutien

JL

L'ASSOCIATION DOIT CONTRIBUER A L'AMÉLIORATION

CONCRÈTE DU CADRE DE VIE DU QUARTIER

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

lancée dans le PARCEVAL n° 2, de mars 1997

L'enquête-questionnaire lancée auprès des lecteurs du Parceval sur les mesures concrètes susceptibles d'améliorer la vie quotidienne du quartier a rencontré un franc succès: 36 foyers nous ont adressé leur réponse (l'Association compte environ 70 foyers adhérents).

Mieux, 35 d'entre eux estiment que "l'Association doit prendre des initiatives en vue d'améliorer le cadre de vie du quartier", et 28 sont "prêts à s'y associer". Un grand merci à tous ceux qui nous ont manifesté leur intérêt.

Nous disposons donc maintenant d'une expression cohérente de vos priorités concernant les mesures souhaitables en matière de sécurité, stationnement, circulation, bruit, propreté etc., et d'un mandat de votre part, ce qui nous permet de prendre langue en votre nom avec les organismes intéressés (Ville, SNCF), et d'entreprendre avec vous une concertation sur les sujets qui nécessitent d'approfondir la réflexion. La balle est maintenant chez nous.

Résultats du questionnaire

Rappelons que 7 thèmes d'action concrète vous étaient soumis, et que nous vous proposons de les classer par ordre de priorité avec un numéro d'ordre de 1 à 7. Pour obtenir le classement des thèmes prioritaires, nous avons totalisé les numéros d'ordre recueillis par chaque question et divisé chacun des totaux par le nombre de réponses correspondant. Le tableau ci-dessous récapitule les 7 thèmes par ordre de priorité, avec leur chiffre significatif et le nombre de réponses que chacun a recueilli.

*Nb de Chiffre
répons .signific.*

32	2,3	1-Installation de dispositifs de ralentissement adaptés à chaque cas dans la rue Henri Barbusse, l'avenue Joffre, la rue Abel Vacher (mairie, en concertation avec les riverains)
32	2,5	2-Mise en place, à l'entrée de l'avenue du Maréchal Joffre, d'une signalisation permettant d'accroître la sécurité (qui est prioritaire ?) et d'améliorer l'accès des véhicules (mairie)
32	3,3	3-Action concertée en vue d'organiser le stationnement avenue Joffre au bénéfice des résidents
31	3,6	4 Réfection du mur du sentier des Grimettes et entretien des abords de la passerelle (SNCF).-
31	4,1	5- Etude de la possibilité de mettre en impasse, ou quasi-impasse, l'avenue du Maréchal Joffre, et de rendre au sentier des Grimettes son caractère piétonnier
30	4,6	6-Action concertée en vue d'améliorer la propreté des rues du quartier
28	4,8	7-Atténuation, par tous moyens utiles, du bruit des trains (SNCF)

Certains d'entre vous ont complété leur réponse par des suggestions diverses:

- Aménagement d'un parking sur le terrain SNCF, au bas de la passerelle
- Mise en sens unique de la rue Henri Barbusse
- Eclairage en son milieu de la passerelle SNCF
- Participation active du quartier à l'enquête sur le POS.

Ces résultats mettent en évidence une forte préoccupation vis-à-vis de l'inflation automobile et de ses conséquences: insécurité des piétons, difficultés de circulation et de stationnement. Les trois thèmes classés en tête portent, dans l'ordre, sur la réduction de la vitesse des véhicules, la signalisation et l'organisation du stationnement et le cinquième sur la restauration des espaces piétonniers.

Le quatrième thème a trouvé une solution partielle, la SNCF ayant remplacé par du grillage la partie la plus dégradée de son mur, près de la passerelle; mais cette mesure, d'ailleurs peu esthétique, laisse entier le problème de l'entretien des 180 m de mur qui bordent le sentier des Grimettes. Nous reprenons contact.

Viennent en dernier, témoins d'une moindre préoccupation, l'amélioration de la propreté du quartier (dans laquelle beaucoup revient à ses habitants), et la réduction du bruit des trains qui, il est vrai, ne concerne qu'une minorité d'intéressés.

Dernière remarque: bien que concernant l'ensemble du quartier, cette enquête est trop focalisée sur l'avenue du Maréchal Joffre, comme n'ont pas manqué de nous le faire remarquer les habitants des rues alentour. En effet, cette voie, qui est l'axe du "Parc du Val", comprend un grand nombre de nos adhérents et, par ailleurs, les problèmes d'aménagement y sont peut-être plus faciles à poser - sinon à résoudre - qu'ailleurs. Mais nous nous intéressons tout autant aux autres rues du quartier et invitons leurs riverains à entrer en contact avec nous et à participer plus nombreux.

Jacques Grigaut

REQUIEM POUR UN MARRONNIER

Le beau marronnier du 24 rue Henri Barbusse n'est plus!

Magnifiquement fleuri en mars dernier, il avait donné comme à l'accoutumée le signal du printemps aux passants de la rue et aux jardins de l'avenue du Maréchal Joffre.

Ce devait être son dernier printemps. Un mal étrange l'a terrassé en quelques mois...

Il faut dire que ce marronnier n'était pas n'importe quel marronnier!

Malencontreusement situé à l'emplacement du projet d'immeuble qui a été à l'origine de notre mouvement, sa protection avait fait l'objet d'une mise en garde de l'Architecte des Bâtiments de France chargé de la protection des sites, à l'encontre du permis de construire délivré par la Ville.

L'Association ayant, bien entendu, relevé l'opposition de l'A.B.F. dans son recours au Tribunal administratif, le mémoire en défends de la mairie et les conclusions des promoteurs-propriétaires du terrain se sont efforcés de démontrer, par plusieurs pages d'arguments, que l'avis de l'Architecte des Bâtiments était illégal!

C'en était sans doute trop pour un être innocent...Pris en otage, victime de la folie des hommes, le pauvre marronnier n'a pas survécu. Frappé de mort subite dans la force de l'âge, il ne nous montre plus aujourd'hui que ses bras desséchés, tendus vers le ciel.

Construction ou pas, tout le quartier y perdra.

LE DOMAINE DU PARC DU VAL

Le premier numéro du bulletin "Le PARCEVAL" présentait, sous la signature de Charles LEGER, un article rappelant une partie de l'histoire du Château du Val-sous-Meudon (Bulletin n° 6 de la Société des Amis de Meudon). Il est intéressant de rappeler la configuration du Domaine du Parc du Val, dont l'origine remonte aux années 1770.

Un certain Robert-Joseph AUGUSTE, orfèvre à Paris, a alors constitué le domaine en rachetant et échangeant des terrains aux vigneron de Fleury (aujourd'hui HLM des LARRIS) et de Meudon. Cet ensemble était limité:

-au nord par l'actuelle rue de Paris, constituant l'accès de la plaine au village de Meudon,

-à l'ouest par l'actuelle ruelle Saint Germain,

-au sud par la rue Henri Barbusse, alors dénommée rue des Ruisseaux,

-à l'est par la rue de la Belgique, alors chemin de Fleury, la rue des Vignes et l'actuelle rue Maisant, alors chemin du Val .

A l'intérieur de ce grand domaine, M. AUGUSTE fait dessiner un parc planté de tilleuls, de marronniers et de peupliers, autour d'une pièce d'eau de grande dimension creusée au fond du vallon et agrémentée d'une île et de grottes. La pièce d'eau était alimentée par le ru d'Arthelon et par le captage des nombreuses sources voisines.



LE CHATEAU
DU VAL-SOUS-MEUDON - Vers 1895.
Lithographie de SABATIER-TURGIS.
(Collection J. MENARD).

Sur la carte au 1/20 000 du Service géographique de l'armée "environs de Paris", révisée en 1887 mais datée de décembre 1930, on situe parfaitement cette pièce d'eau à l'est de la rue du Progrès, ainsi que le Château du Val, la chapelle et les écuries. Seuls subsistent ces deux derniers bâtiments, respectivement au 36 et 38 de l'avenue du Maréchal Joffre (ex avenue de la Gare).

Il ne reste plus rien du château, qui se trouvait dans la partie plate du virage de l'avenue Joffre. C'était une vaste demeure de 2 étages surmontée d'un toit d'ardoises. L'entrée principale du domaine se situait sur le chemin du Val Fleury, exactement au 40 rue de la Belgique, où est encore visible un des piliers du portail, qui donnait naturellement vers Paris.

Ruiné par la crise financière qui a suivi la Révolution, Robert-Joseph vend sa propriété à François-Charles DIDELOT, nommé préfet par Napoléon et créé baron en 1811. C'est lui qui installe en 1802 une faïencerie connue le nom de MITTENHOFF, et très exactement située aux 25/29 rue Maisant, où seront fabriquées jusqu'en 1812 des faïences fines supposées remplacer les produits anglais.

On rapporte que son domaine était signalé par les guides des environs de Paris comme un des plus beaux de Meudon.

Le château sera pillé par les armées russes et prussiennes en 1815, puis vendu le 17 décembre 1816 à la Princesse Charlotte de ROHAN-ROCHFORT (largement citée dans l'article de notre bulletin n° 1).

A sa mort (mai 1841), la propriété est léguée à son notaire, maître FOUCHER. Le château et ses dépendances seront à nouveau pillés en 1870, et le début du 20^{ème} siècle verra le déclin du domaine.

En effet, la création de la ligne de chemin de fer Paris-Versailles Rive Gauche, décidée en septembre 1895, a coupé le terrain en deux parties, laissant à l'ouest le jardin et la pièce d'eau, et à l'est les bâtiments.

Le premier convoi est entré le 1er Juillet 1901 dans la gare de Meudon-Val Fleury, alors terminus, dans l'attente de la fin des travaux de percement du tunnel vers Chaville. C'est le 31 Mars 1902 que la totalité de la ligne Invalides-Versailles Rive Gauche fut ouverte au public.

Naturellement, à l'époque, l'avenue Jean Jaurès n'existait pas. Seul un sentier, appelé "chemin de la Vallée", partait du bas de la rue Banès (où a été construite la gare), pour venir buter, à la hauteur de la ruelle Saint Germain, sur le mur de clôture du Domaine du Val (emplacement de la passerelle). L'avenue Jean Jaurès a été tracée en 1913 pour relier Meudon-gare au carrefour de la Fourche vers Paris. Les vieux meudonnais ont connu cette rue sous le nom d'avenue de Verdun.

Entre temps, les terres provenant du tunnel, n'ayant pu être déposées sous forme de remblai dans la zone des Brillants, en raison de l'instabilité due aux carrières, ont été transportées dans les creux du Vallon du Parc, alors exproprié, entraînant une dénivellation de 10 mètres de hauteur, visible en bas de la rue Maisant. Ce sera la base du lotissement du Plateau (rues du Plateau, du Progrès, et Edouard Manet), zone totalement déboisée, très marquée sur une carte postale de l'époque.

Sur l'autre versant, qui a gardé ses arbres, sera créé, un peu plus tard, en 1911, le lotissement du Parc de la Gare, axé sur l'actuelle avenue du Maréchal Joffre. Le Château du Val sera donc démoli pour faire place aux "pavillons" typiques de ce quartier. Ceci explique la structure foncière et la relative homogénéité de la construction.

Pierre Clouzeau

Quelques notes sur les rues du quartier:

Le domaine du Val, constituant un ensemble clos, était entouré de chemins qui servaient de liaison entre le centre (église Saint Martin) et les villages ou quartiers voisins, et entre ces quartiers.

La ruelle Saint Germain reliait Fleury au vaste domaine, propriété des moines de Saint Germain des Prés, implantés à Meudon dès 560, et dont l'église Saint Martin reste une trace.

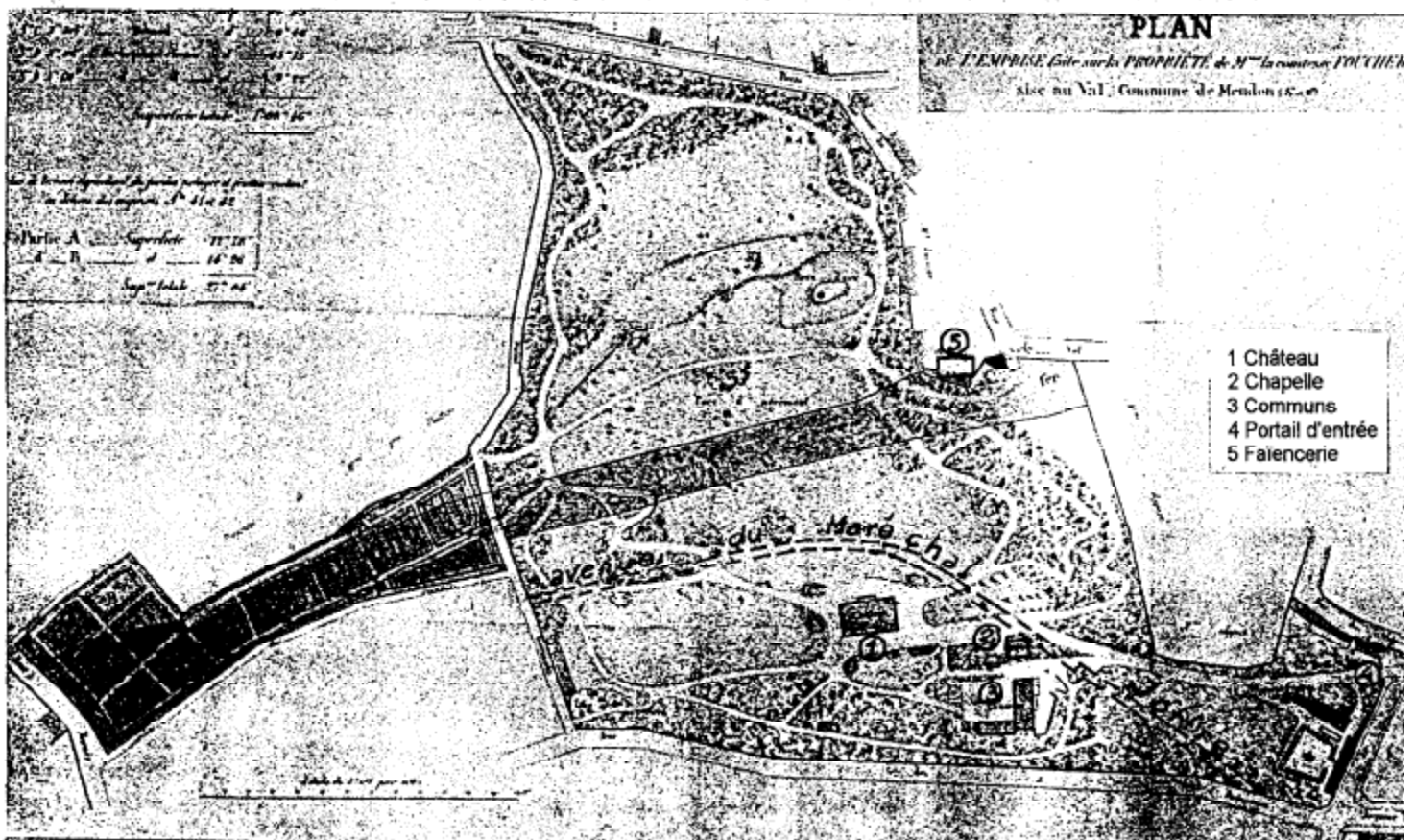
La rue Henri Barbusse s'appelait rue des Ruisseaux (dont le ru d'Arthelon), et constituait l'axe privilégié des blanchisseuses vers Clamart et Paris.

Le chemin de Fleury (aujourd'hui rue de la Belgique, suivie de la rue du Dr Arnaudet) reliait Clamart et Fleury au Val et au carrefour de la Ferme.

La rue des Vignes rappelle l'existence des vignobles qui couvraient les coteaux, et dans lesquels vivaient des multitudes de petites grives (les grivettes), dont le souvenir reste marqué par l'appellation du sentier des Grimettes. Pour mémoire, la rue Banès s'est appelée jadis chemin des Grimettes.

La rue Maisant, ancien chemin du Val Fleury, permettait l'accès du Val à Saint Martin par la rue de Paris.

Tous ces chemins ont leur histoire et ont fait l'objet de plusieurs publications de M. Henry ALBERT, historien de Meudon..



ADIEU AUX ANCIENS, ET BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Quatre familles se sont récemment installées dans notre quartier.

⇒ Au 39, avenue Joffre: *M. ROUSSE, qui avait toujours vécu dans cette maison, une des plus anciennes de la rue (1923), l'a quittée au printemps pour s'installer à Clermont Ferrand avec son épouse.*

Depuis quelques semaines, c'est la famille ROBBIANI qui y habite. Ils viennent de Meudon la Forêt. M. ROBBIANI est dentiste et exerce à Chatillon. Sa femme, qui est médecin, travaille dans une agence de communication du domaine de la santé. Ils ont trois garçons de 7, 5 et 2 ans, qui se sont déjà fait des amis, et que vous avez sans doute vu jouer dans la rue. Les ROBBIANI sont contents de l'ambiance du voisinage et ont promis de venir à la Fête des Rois, pour faire un peu plus connaissance avec le quartier.

⇒ Au 40 avenue Joffre, en face du 39, ce sont Eric et Anne-Marie CHAGNARD qui se sont installés.

⇒ Au 28, avenue Joffre, notre sympathique trésorière, Marie-Christine REBOUL vient de céder sa maison à M. et Mme DHINAUT-BERSIN, qui vivaient en appartement dans le 20^{ème} arrondissement et recherchaient le calme d'un cadre de verdure et de jardins dans l'ouest de Paris. Hervé DHINAUT est journaliste à FR3, Isabelle BERSIN infirmière. Ils ont deux enfants: Alice (6 ans) et Hugo (2 ans).

Marie-Christine et ses filles restent à deux pas: elles vivent maintenant au 56 rue de la Belgique.

⇒ Au 16 de la rue Henri Barbusse; c'est un peu par hasard que Gérard ZENONI et sa femme Caroline sont revenus à Meudon, heureux de retrouver la verdure si près de la capitale. Les parents de Gérard s'y étaient installés lorsqu'il avait 8 ans; il y a vécu toute son enfance et son adolescence. Il est journaliste à France Inter. Elle a monté sa propre entreprise: "Ciné marketing". Jeunes parents, ils ont une petite fille de neuf mois, Laura.

A tous nous souhaitons beaucoup d'agrément parmi nous, heureux et long séjour dans un cadre de vie intouché.